



FICHE DE SÉCURITÉ RECIF 20

Section 1: Identification du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du mélange: RECIF 20
Type de formulation : WG
Concentration: 20 %
Matière active: Metsulfuron-méthyle

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: produit phytopharmaceutique (herbicide) à usage professionnel

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France
251 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
France
Tel.: 01 53 67 68 53
Fax: 01 53 67 68 41
Email: celine.barthet@sumiagro.com

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classement du mélange

2.1. Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

GHS 07- GHS 09

ATTENTION

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage



ATTENTION

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection pendant toutes les phases de mélange/ chargement et d'application, pour les applications avec un tracteur à rampe.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

N° CAS	Nom	Concentration	Classement selon 1278/2008 (EC)
74223-64-2	Metsulfuron-méthyle	200 g/kg	Danger aquatique aigu, cat. 1- H400 Danger aquatique chronique, cat. 1- H410
68425-94-5	Sodiumalkylnaphthalenesulfonate, formaldéhyde polymer	<100 g/kg	Irritation de la peau, cat. 2 H315 Irritation des yeux, cat. 2, H319

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

Contact avec la peau : Laver la partie contaminée au savon et avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Contact avec les yeux : Si possible, retirer les lentilles. Rincer immédiatement à l'eau en maintenant les paupières ouvertes, pendant 15 minutes ou plus si nécessaire. Consulter un médecin immédiatement.



Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas administrer d'émétiques. Consulter un médecin immédiatement. Si la victime est consciente, lui rincer la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas de feu restreint, utiliser un extincteur (mousse, CO₂, poudre sèche ou eau).

Pour les feux plus importants, utiliser de la mousse ou de l'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet projeté qui risquerait de disséminer le matériel.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO₂) oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Contrôler l'accès à la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Le confinement d'un déversement

6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.



Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter la formation de poussière. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).

Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.

6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire

6.4 Référence à d'autres sections

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations

7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée – Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

Saccharose : VME : 10 mg/m³

8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins).

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés



Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Utiliser des lunettes de protection. Les locaux de stockage doivent être équipés de rince-œil et d'une douche de sécurité.

8.2.2.2 Protection de la peau

Porter des gants nitriles estampillés CE ou équivalent (épaisseur mini. 0.4mm), une combinaison, des chaussettes et chaussures résistants aux produits chimiques.

8.2.2.3 Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7: Manipulation et stockage

Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect : Granulés bruns
- b) Odeur : Douce
- c) Seuil olfactif :
- d) pH : 4.2 à 10g/L
- e) Point de fusion/point de congélation : pas de données
- f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : pas de données
- g) Point d'éclair : pas de données
- h) Taux d'évaporation : N/A
- i) Inflammabilité (solide, gaz) : pas de données
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : pas de données
- k) Pression de vapeur : pas de données
- l) Densité de vapeur : pas de données
- m) Densité relative : 730 kg/m³
- n) Solubilité(s) : 2.8 g/L dans l'eau
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau : pas de données
- p) Température d'auto-inflammabilité : pas de données
- q) Température de décomposition : à partir de 140 °C
- r) Viscosité : N/A
- s) Propriétés explosives : non explosif
- t) Propriétés oxydantes : pas de données ;

9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

Section 10 : Stabilité et réactivité



10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 40°C). Voir aussi section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Température supérieure à 140 °C

10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë :

DL₅₀ oral, rat > 5000 mg/kg

DL₅₀ cutanée, lapin > 2000 mg/kg

CL₅₀ inhalation, 4h, rat > 5.3 mg/L (metsulfuron-méthyle)

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant pour la peau (lapin)

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant pour les yeux (lapin)

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : sensibilisation cutanée possible

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : pas de données disponibles

f) Cancérogénicité : pas de données disponibles

g) Toxicité pour la reproduction : pas de données disponibles

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : pas de données disponibles

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: pas de données disponibles

j) Danger par aspiration: pas de données disponibles

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) : CL₅₀ 96 hr >1000 mg/L

Daphnie (*Daphnia magna*) : CE₅₀ 48 hr >1000 mg/L

Algues (*Selenastrum capricornutum*) $CE_{50b} 72 \text{ hr} = 0.165 \text{ mg/L}$ (la valeur fournie concerne la substance active metsulfuron méthyle)

12.2 Persistance et dégradabilité

La substance active est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La substance active ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1 907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

/

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux

Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

Section 14: Informations relatives au transport

	Classement ADR	Classement IMDG	Classement IATA
14.1 Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (metsulfuron-méthyle)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (metsulfuron-méthyle)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (metsulfuron-méthyle)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Polluant marin	Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC	Non applicable au transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable au transport aérien



Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code ICPE : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

Section 16 : Autres informations

N° AMM : 2100216

Phrases H

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Version 6 du 04/07/2016

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.